

## **Communiqué de presse du 26 avril 2024**

### **Vers un espace culturel romand en renforçant la convergence de l'action des pouvoirs publics**

**La crise du COVID a mis en lumière le caractère essentiel de la culture pour la population, tout en révélant la précarité économique des actrices et acteurs culturels. Se basant sur treize études récentes conduites aux niveaux national et régional, les cantons latins, constitués en Assemblée plénière Culture - CIIP, présentent aujourd'hui une stratégie commune intitulée « Vers un espace culturel romand ». Objectifs : consolider la situation des professionnelles et professionnels de la culture et renforcer l'action des pouvoirs publics à l'échelle des cantons romands en coordonnant leurs politiques culturelles.**

Le constat est sans appel. Les mesures d'indemnisation contre le COVID 19 ont mis en évidence la fragilité structurelle du domaine culturel, préexistante à la pandémie, en particulier en ce qui concerne la situation juridique et économique d'un grand nombre d'actrices et acteurs du secteur. Le revenu médian, toutes fonctions confondues, s'y situe à environ 40'000 francs par an, dont seule la moitié est tirée de l'activité artistique principale. Corolaire de ce bas niveau de revenu, la couverture des assurances sociales est généralement incomplète.

Face au caractère systémique de la situation, les pouvoirs publics souhaitent unir leurs forces et s'appuyer sur leur rôle de cofinancement de la production artistique et culturelle, pour contribuer – dans le périmètre d'action qui est le leur – à améliorer les conditions-cadres du domaine culturel. L'Assemblée plénière Culture de la CIIP (ci-après AP Culture) récemment constituée réunit régulièrement l'ensemble des conseillères et conseillers d'État en charge de la culture des cantons latins afin de développer une vision commune sur un territoire culturel partagé. Depuis plusieurs mois, elle a intensifié cette collaboration pour travailler au développement convergent des politiques cantonales en faveur du secteur culturel en Suisse romande, tout en s'inscrivant dans une dynamique nationale puisque les cantons suisses travaillent ensemble sur les mêmes thèmes, en phase avec les objectifs présentés par la Confédération dans son Message culture 2025-2028.

### **Une stratégie en cinq axes pour renforcer le secteur culturel**

La stratégie s'articule en cinq axes :

- Clarification du statut juridique et économique des actrices culturelles et acteurs culturels
- Amélioration de leur rémunération ainsi que de leur prévoyance professionnelle
- Amélioration de l'information et de la formation
- Harmonisation des dispositifs de soutiens cantonaux
- Prise en compte renforcée des publics dans les politiques de soutien à la culture

Des pistes d'actions ont été déclinées par axe stratégique, qui seront précisées et mises en œuvre progressivement, par l'AP-Culture de la CIIP, via sa Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC-SR).

### **Une convergence au profit de la circulation et du rayonnement de la culture, dans le respect de l'autonomie cantonale**

Réunis autour de cette stratégie commune, les cantons membres de l'AP-Culture continueront à jouir d'une marge de manœuvre complète sur leurs politiques culturelles respectives. La Suisse romande étant l'espace naturel de circulation et de rayonnement de nombreuses productions artistiques et des divers publics, l'échelle intercantonale se révèle toujours plus pertinente pour garantir une vie culturelle et une activité de création présentes sur tout le territoire romand et au profit de l'ensemble des publics. La CDAC a développé au niveau romand, depuis plus de dix ans, six dispositifs de soutien mutualisés dans les domaines du cinéma (Cinéforum), des arts de la scène (Label+ et Corodis), des musiques actuelles (FCMA Musique+), du livre (Livre+) et de l'accès à la culture (AG culturel). Ces dispositifs, dont certains sont réalisés conjointement avec les villes romandes, sont appelés à évoluer en fonction des nouveaux contextes et enjeux, tout comme les dispositifs cantonaux, qui sont régulièrement adaptés. Dans le cadre de l'AP-Culture, le Tessin suit de près les travaux et reprendra les éléments pertinents pour son territoire.

Les enjeux évoqués étant systémiques, les cantons souhaitent associer de près les villes romandes et les actrices et acteurs du terrain. À l'issue de la conférence de presse, les faitières de Suisse romande ont été conviées à une présentation des axes de la stratégie et à une discussion sur les modalités de collaboration.

#### **La coordination intercantonale en matière de culture**

L'assemblée plénière Culture (AP-Culture) est composée des Conseillères, Conseillers d'État et Ministres en charge de la culture des cantons de Berne (francophone), Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud. Réunie durant la pandémie, elle s'est constituée formellement en novembre 2022. Elle a pour but de renforcer les échanges et les collaborations, ainsi que de développer une vision commune correspondant à un territoire culturel partagé. L'AP-Culture est rattachée à la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et constitue l'organe politique réunissant les élues et élus des exécutifs cantonaux en charge de la culture.

La conférence des chef-fe-s de service et délégué-e-s aux affaires culturelles (CDAC-SR) est pour sa part située au niveau métier. Avec les trois autres conférences régionales suisses, elle traite de l'ensemble des problématiques stratégiques et opérationnelles relevant de la coordination intercantonale et de la coopération entre les cantons et avec la Confédération dans le domaine de la culture.

#### **Annexes :**

- Vers un espace culturel romand : stratégie de convergence des politiques cantonales en faveur du secteur culturel en Suisse romande
- Bibliographie des 13 enquêtes

**Pour toute information complémentaire (MÉDIAS UNIQUEMENT)**

- **Présidente de l'AP culture** : Mme Sylvie Bonvin-Sansonnens, Conseillère d'État du canton de Fribourg, Direction de la formation et des affaires culturelles, T. 026 305 12 02
- **Berne** : Mme Christine Häsler, conseillère d'État, Direction de l'instruction publique et de la culture, en contactant le service de la communication de l'INC, T. 031 633 86 60
- **Genève** : M. Thierry Apothéloz, conseiller d'État chargé du département de la cohésion sociale, en contactant le secrétariat général du DCS, T. 022 327 93 10
- **Jura** : M. Martial Courtet, ministre de la Formation, de la Culture et des Sports, T. 032 420 54 03
- **Neuchâtel** : M. Alain Ribaux, conseiller d'Etat, Chef du département de l'économie, de la sécurité et de la culture, T. 032 889 61 00
- **Tessin** : Mme Marina Carobbio Guscetti, Conseillère d'État, Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport, T. 091 814 44 50
- **Valais** : M. Mathias Reynard, conseiller d'État, Chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, T. 027 606 50 95
- **Vaud** : Mme Nuria Gorrite, conseillère d'État, Cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, T. 021 316 70 01